

2025

# Diagnostic Trame Verte et Bleue

Vallée de Villé

## *Triembach-au-Val*





# La LPO et la TVB

- Présentation.....4**
- Les espaces naturels..... 6**
- Les éléments du SRCE..... 8**
- La fragmentation du territoire.. 10**
- Les réseaux écologiques .....12**
- La biodiversité ..... 14**
  - La faune.....15
  - La flore.....17
  - Les habitats.....18
  - A éviter.....19
- Déclinaisons locales et perspectives ..... 20**

## ANNEXES

Fiches propositions

Fiches actions

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) – Alsace est une association à but non lucratif qui a pour objet d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'Homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité. Son activité s'articule autour de 4 grandes missions : protection des espèces, protection des espaces, éducation et sensibilisation, et le secours à la faune sauvage en détresse.

La Trame Verte et Bleue (TVB) est une politique qui a pour objectif de réduire la perte de la biodiversité, en maintenant et en reconstituant un réseau de milieux favorables pour que les espèces animales et végétales puissent accomplir leur cycle de vie. Elle s'appuie sur le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) qui cartographie les éléments tels que les Réservoirs de Biodiversité (RB) et les Corridors Écologiques (CE) les reliant.

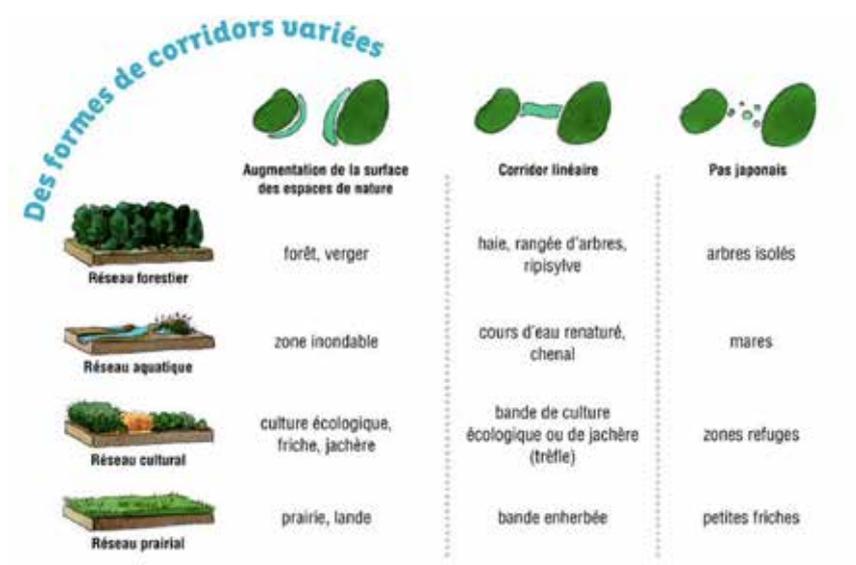
La **Trame Verte** se divise en 3 sous-trames principales : arborée (haie, bois, bosquets, etc), herbacée (prairies, bandes herbeuses, etc), et cultivée (champs, vignes, etc).

La **Trame Bleue** quant à elle est formée des éléments en lien avec l'eau tels que les cours d'eau, canaux, fossés, plans d'eau, étangs, mares, et les zones humides.

Dans ce contexte, la LPO a réalisé un diagnostic de la TVB sur le territoire de la commune de Triembach-au-Val. Il pourra servir à l'élaboration de projets communaux plus précis à l'avenir. La commune pourra alors solliciter l'outil de l'Appel à Projet Trame Verte et Bleue en son nom ou en collaboration avec d'autres collectivités ou acteurs locaux.

**Appel à Projet Trame Verte et Bleue :**

<https://www.grandest.fr/appele-a-projet/appele-a-projets-trame-verte-et-bleue-grand-est/>





# Présentation

## Contexte géographique

Située à l'Est de Villé, sur la rive gauche du Giessen, la commune de Triembach-au-Val s'étend sur une surface de 274 ha entre les hauteurs boisées du massif vosgien à 540 m et le Giessen.

La commune comptait 434 habitants en 2021. Sur son territoire on distingue trois entités naturelles qui sont du Nord au Sud : les contreforts boisés de l'Ungersberg, les versants bien exposés du Silberberg et la zone alluviale du Giessen. Le Dompfenbach et ses affluents descendent du Baerenberg à travers la forêt et rejoint le Giessen à Saint-Maurice. Un autre ruisseau descend des hauteurs à l'Ouest de la commune par la forêt. Le Giessen traverse la commune entre la zone artisanale et la D424.

La commune se trouve à l'intersection de l'ancienne route du Sel (D424) en direction de Sélestat et la D203 qui relie Villé au vignoble de Barr.

D'un point de vue administratif, Triembach-au-Val est rattaché à l'arrondissement de Sélestat-Erstein et à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

## Contexte historique

Les paysages communaux de Triembach-au-Val ont été façonnés par les activités agricoles et forestières. Au XIXe siècle et jusque dans les années 1950, une diversité de cultures telles que le seigle, le blé, l'avoine, le sarrasin, la pomme de terre, l'orge et la navette fourragère étaient pratiquées en association avec le pâturage. De plus, la culture du chanvre et du lin, destinée à l'usine de filature et de tissage de Villé, contribuait à créer un paysage ouvert et diversifié.

Cette variété d'activités agricoles formait ainsi une mosaïque caractéristique, témoignant de la diversité de l'agriculture locale. Les villages étaient entourés de vergers, aujourd'hui souvent laissés à l'abandon et les parcelles agricoles de l'époque ont depuis été converties en prairies de fauche et de pâturage.

Les photographies aériennes des années 1950 révèlent des massifs forestiers beaucoup plus clairsemés avec de nombreuses clairières. La forêt sur les flancs des montagnes a été plus ou moins exploitée selon les besoins et les périodes. Depuis quelques années, des zones ont été laissées en friche entraînant une fermeture du paysage.



Carte 1 : Cassini (1750 - 1815)

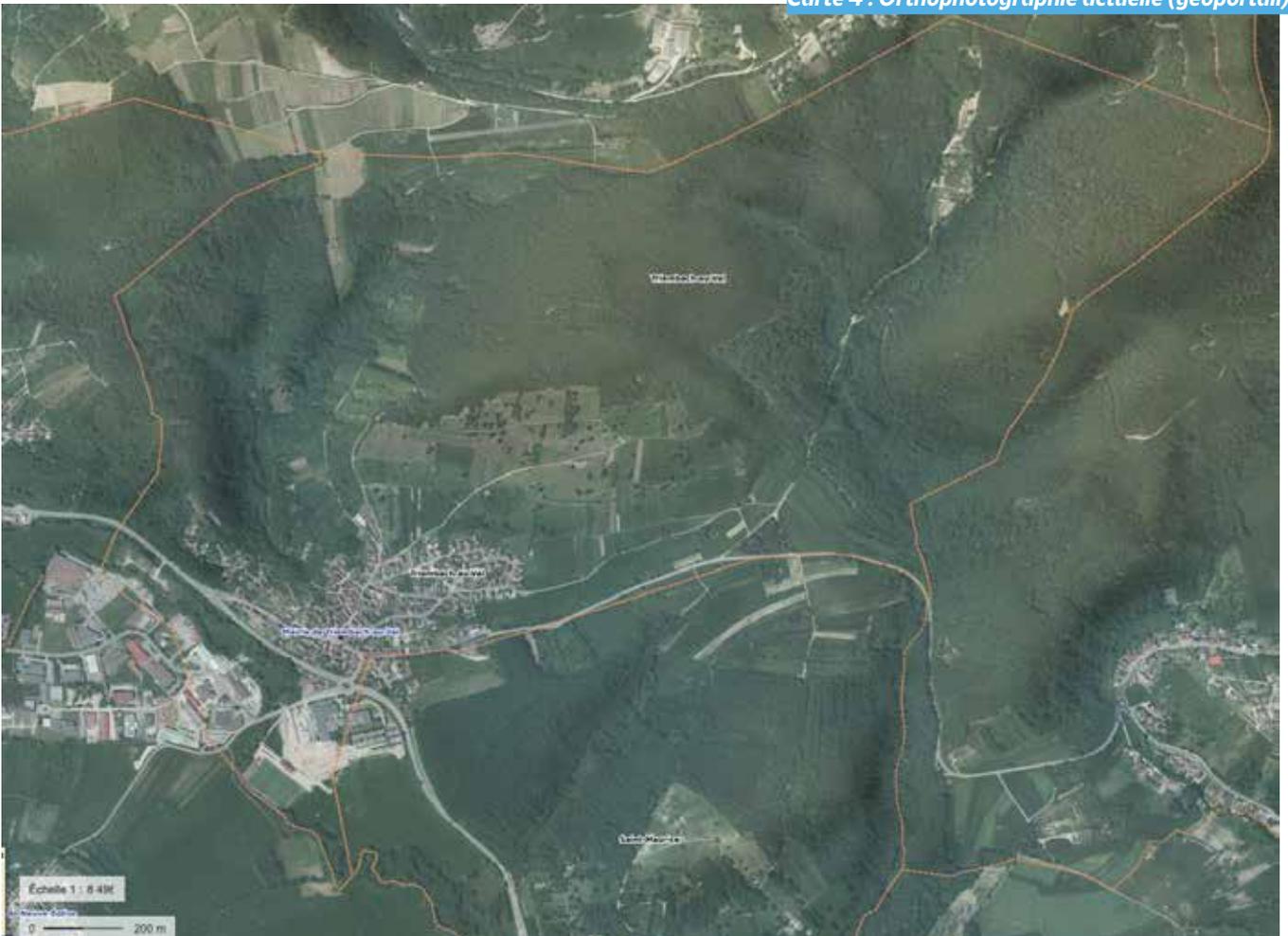


Carte 2 : État major (1820 - 1880)

Carte 3 : Orthophotographie des années 1950 (géoportail)



Carte 4 : Orthophotographie actuelle (géoportail)



# Les espaces naturels

## 1 LES ESPACES PROTÉGÉS

Selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), un espace protégé est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ».

La désignation des espaces naturels protégés est une composante majeure des stratégies de protection et de gestion du patrimoine naturel, traduit par les différents outils de protection disponibles.

Une partie du Silberberg se situe sur la **zone Natura 2000 de type Zone Spéciale de Conservation (ZSC) N°FR4201803 « Val de Villé et Ried de la Schernetz »**. Cette ZSC a pour objectif de préserver les éléments structurants du paysage (forêts, zones humides, pâturages extensifs, milieux bocagers, gîtes à chauves-souris), favorables à de nombreuses espèces dont les deux espèces d'Azurés et le Grand-Murin.

## 2 LES ZONES D'INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUES

Deux Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont présentes sur le secteur d'étude.

Les ZNIEFF de type 1 correspondent aux zones les plus remarquables en biodiversité, tandis que les ZNIEFF de type 2 sont de grands ensembles naturels peu modifiés, favorables à de nombreuses espèces.

Triembach-au-Val est directement concernée par :

**La ZNIEFF de type 1 N° 420030405 « Prairies du Hecke à Triembach-au-Val »** au Nord-Est de la commune.

Cette ZNIEFF concerne un ensemble prairial remarquable offrant un échantillon bien conservé de prairies allant de la prairie mésophile à la prairie humide sur le Silberberg. Une flore remarquable inféodée aux sols humides se développe dans les prairies engorgées : Potentille couchée, Gaillet boréal, Cenanthe à feuilles de peucedan, Scorsonère humble.

Les mêmes sites accueillent la Succise des prés et constituent l'une des dernières stations alsaciennes du Damier de la succise, papillon très rare dans les Vosges moyennes, où il ne se trouve plus qu'en trois stations du Val de Villé.

La présence de la Grande Sanguisorbe permet la reproduction de deux papillons protégés en France et menacés : l'Azuré des paluds et l'Azuré de la sanguisorbe, qui lui sont strictement inféodés. Les secteurs plus mésophiles sur le plan de l'humidité du sol, abritent aussi quelques plantes remarquables.

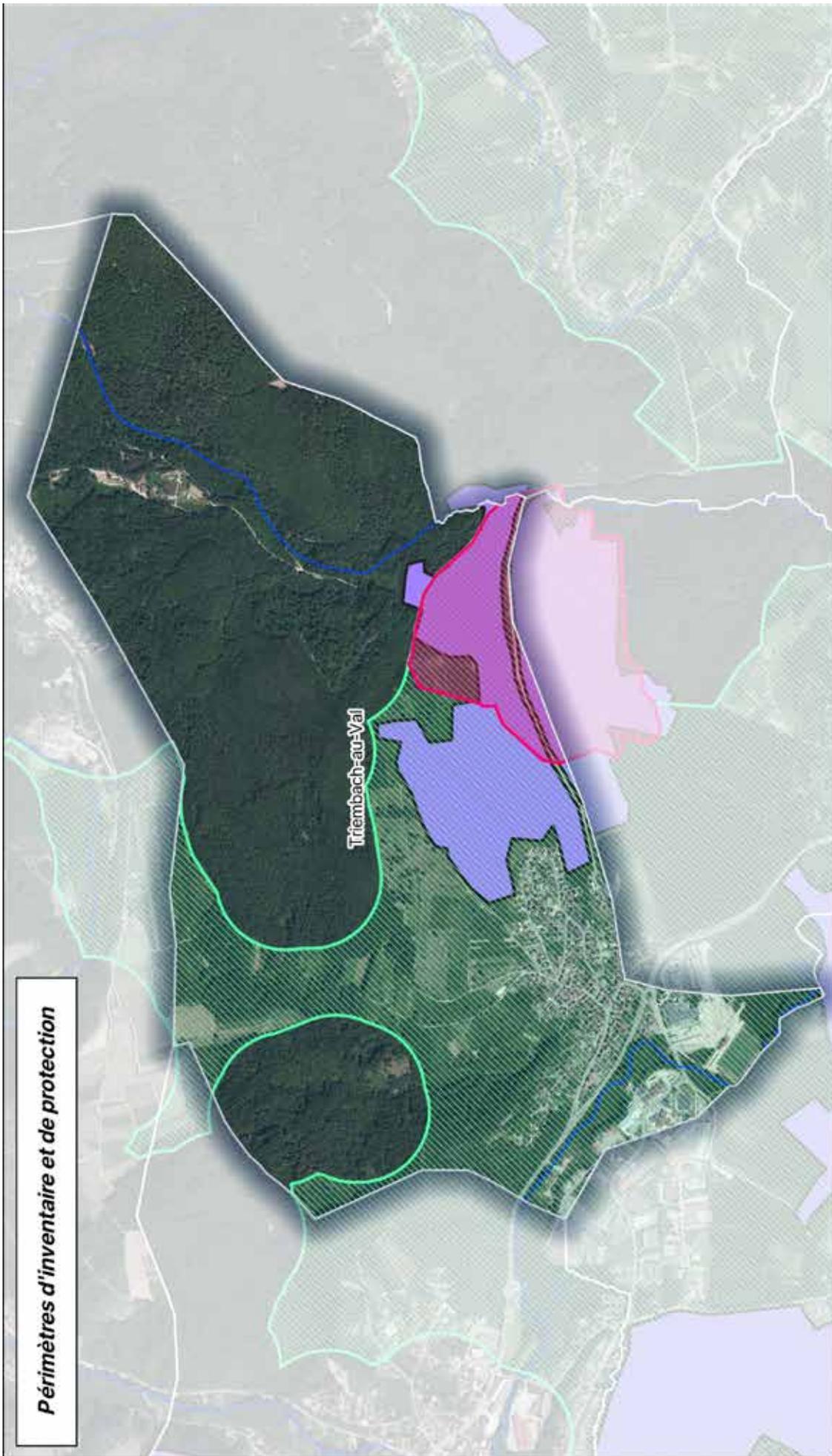
**La ZNIEFF de type 2 N° 42030407 « Prairies du Val de Villé »**.

Cette ZNIEFF fait partie d'un ensemble regroupant des terrains de part et d'autre des affluents du Giessen sur le Val de Villé, ainsi que les prairies situées au Sud, à l'Ouest et à l'Est de Villé.

Cette zone englobe la totalité des prairies humides de fauche et de pâturage sur le ban de Triembach-au-Val, abritant notamment des populations d'Azurés des paluds et de la sanguisorbe, espèces de papillons menacées faisant l'objet d'un Plan National d'Action. Le Giessen dont l'eau est de bonne qualité et la ripisylve globalement constituée d'aulnaie-frênaie est également ciblée dans cette ZNIEFF.



Prairie pâturée



**Périmètres d'inventaire et de protection**

- Limites communales
- Cours d'eau
- Zones de protection**
- Natura 2000 - directive Habitat (ZSC)
- Zones d'inventaire**
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2

Sources des données : Découpage administratif issu d'OpenStreetMap © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL.  
 Périmètres d'inventaire et de protection du Muséum National d'Histoire Naturelle.  
 Cours d'eau issus de la BD Topogage® - IGN / OFB - 2019.  
 Fond cartographique : Orthophotographies les plus récentes de la BD.ORTHO de l'IGN

Réalisation : LPO Alsace - 2024



# Les éléments du SRCE

## 1 LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée. Les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant une taille suffisante. Les réservoirs de biodiversité, identifiés dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).

La commune est directement concernée par deux réservoirs de biodiversité d'importance régionale :

**Les Coteaux de Triembach (RB49)** situé sur le Silberberg. Ce réservoir de 1488 ha concerne les espèces des milieux forestiers comme le Lynx boréal, les espèces prairiales comme le Tarier des prés et le Damier de la succise ainsi que celles des cours d'eau. Ce réservoir est fragmenté par des zones urbanisées et les routes D424 et D203. La maîtrise et l'adaptation de l'urbanisation doit permettre la restauration de la fonctionnalité écologique.

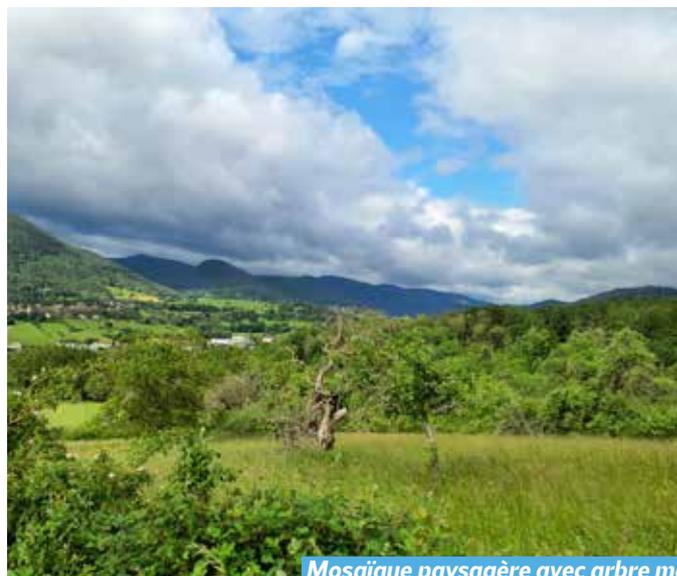
**Les Vallées du Giessen et de la Lièpvrette (RB52)** au Sud de la commune. Ce réservoir de 600 ha suit les cours d'eau du Giessen et de la Lièpvrette avec leurs milieux humides associés. Il se trouve au Sud de la commune. Il revêt une importance particulière pour les espèces des cours d'eau, des milieux forestiers ou ouverts et des prairies humides, ainsi qu'aux espèces sensibles à la fragmentation de leur habitat qui y ont été recensées telles que le Lézard vert, la Noctule de Leisler, le Chat sauvage, le Lynx boréal et les Azurés des paluds et de la sanguisorbe. Parmi les menaces figurent plusieurs routes, dont une nationale et une départementale, ainsi qu'une pression d'urbanisation croissante.

Il s'agit de restaurer un réseau fonctionnel de « vieux bois », de préserver la fonctionnalité des zones humides et de mettre en place une gestion extensive des prairies. La préservation des pré-vergers, le franchissement des infrastructures fragmentantes, ainsi que la maîtrise de l'urbanisation doivent également être priorités.

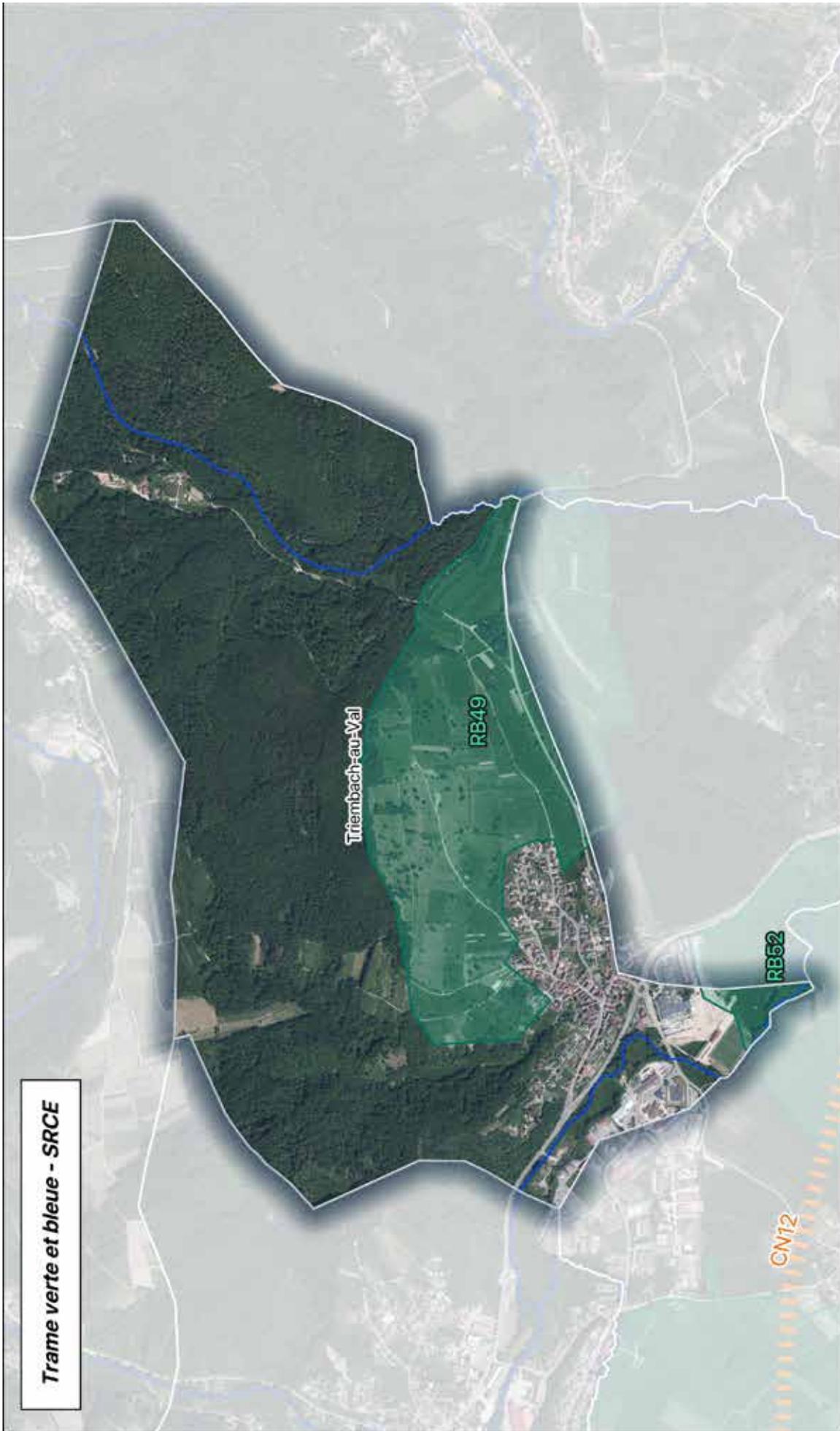
## 2 LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

Les réservoirs de biodiversité sont reliés par des corridors écologiques. Ils permettent la circulation des animaux entre les réservoirs et la diffusion des plantes. Ils sont essentiels au bon fonctionnement des écosystèmes et à la préservation de la biodiversité.

Au Sud, la commune est proche du corridor d'importance régionale **CN12 « Vosges moyennes, Vallée du Giessen et Ried Centre-Alsace »** d'intérêt national, assurant la continuité entre le Massif vosgien, la plaine du Rhin et la Forêt Noire. Il concerne les cours d'eau vosgiens, les milieux alluviaux, les prairies et les milieux agricoles ainsi que les massifs forestiers les longeant. Plusieurs espèces sont ciblées par ce corridor écologique dont les Azurés des paluds et de la sanguisorbe, le Gobemouche noir et le Chat forestier.



Mosaïque paysagère avec arbre mort



**Trame verte et bleue - SRCE**

- Limite communale
- Cours d'eau

- Trame verte et bleue du SRCE**
- Réserveur de biodiversité
  - Corridor d'importance nationale
  - Corridor d'importance régionale



Réalisation : LPO Alsace - 2024



Sources des données : Découpage administratif issu d'OpenStreetMap © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL ; SRCE Alsace DREAL Grand-Est. Cours d'eau issus de BD Topogé® - IGN / OFB - 2019. Fond cartographique : Orthophotographies les plus récentes de la BD ORTHO de l'IGN

# La fragmentation du territoire

## 1 L'ESPACE URBAIN

Les zones urbanisées représentent environ 11% du territoire de Triembach-au-Val. Au cours des dernières décennies, le village s'est progressivement étendu le long des axes de circulation, avec des lotissements composés de maisons individuelles entourées de jardins. La surface urbanisée a quasiment doublé depuis les années 1950 avec une zone d'activité aménagée sur la rive droite du Giessen et une exploitation agricole au Sauloch.

La présence de jardins entourant les habitations complète la trame verte. Ces espaces sont également de potentiels sites accueillants pour la faune sauvage à condition que les espaces verts soient entretenus de manière écologique. La zone d'activité comporte également

quelques espaces verts, qui peuvent constituer des corridors en pas japonais, à condition d'être gérés extensivement.

L'éclairage public et domestique a également un impact sur la faune en désorientant les animaux nocturnes. Il s'agit de la **trame noire**, qui désigne un réseau connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques, prenant en compte un niveau d'obscurité suffisant pour la faune nocturne.

## 2 LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

La commune se trouve à l'intersection de la D424 qui se dirige vers Sélestat et la D203 qui mène de Villé au vignoble de Barr. Tout déplacement Nord-Sud nécessite de traverser ces deux axes routiers très fréquentés. Leur proximité avec le Giessen et le Dumpfenbach accroît le risque de collisions avec la faune et d'écrasement d'amphibiens.

Le massif forestier de la commune est parcouru par un réseau de chemins forestiers dont la fréquence de passage d'engins motorisés est moins élevée, mais qui peut avoir un impact sur les amphibiens notamment, lorsqu'ils se reproduisent dans des ornières.

Au total, 32 données d'animaux morts à cause d'infrastructures de transport ont été renseignées sur le territoire entre 2012 et 2023, dont une majorité de Crapauds communs et quelques Hérissons d'Europe,

des Lézards de murailles et des Lézards de souches. La plupart des cas de mortalité toutes espèces confondues est localisée le long de la D424, l'élément le plus fragmentant dans le paysage de la Vallée de Villé.

A noter que ces données sont une sous-estimation de l'impact réel des routes. Beaucoup d'animaux accidentés n'étant pas saisi dans la base de données Faune Alsace.

## 3 LES OBSTACLES SUR LES COURS D'EAU

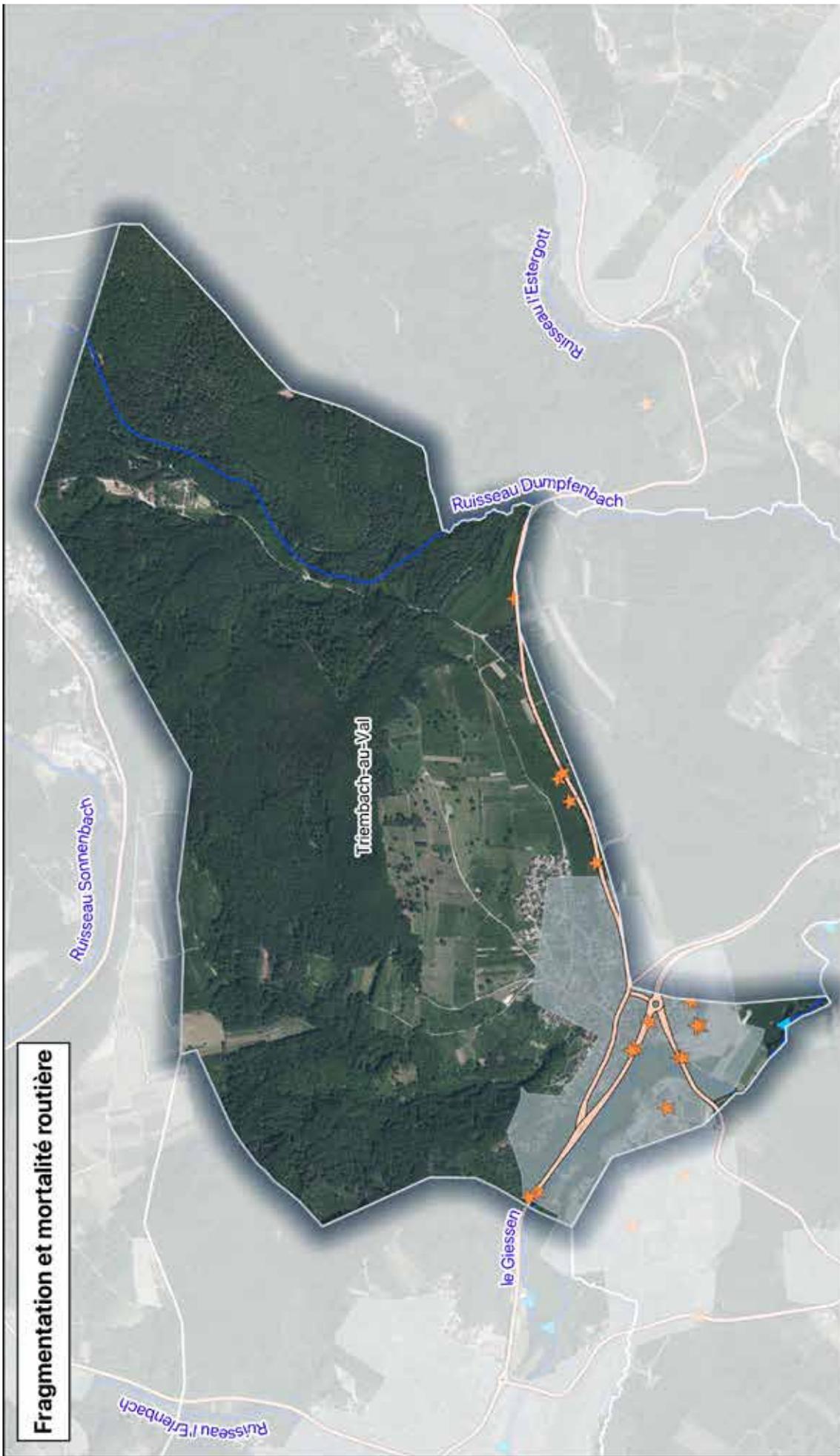
Le Giessen traverse la commune entre le village et la zone artisanale. Il est fragmenté par un ouvrage pouvant constituer un obstacle physique pour certains organismes aquatiques, qui n'ont alors plus accès à certains tronçons du réseau hydrographique, de manière permanente ou dans certaines conditions de débit.

L'obstacle présenté sur la carte suivante est issu du Référentiel National des Obstacles à l'Écoulement (ROE) développé par l'Office Français de la Biodiversité datant de 2014 et mis à jour régulièrement.

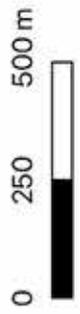
La continuité écologique ne doit pas être entravée par un nouvel ouvrage et doit être assurée pour les ouvrages existants en raison de l'importance de ces cours d'eau pour la continuité écologique aquatique.



Prairie en bordure de route



Réalisation : LPO Alsace 2024



- Limites communales
- Cours d'eau
- Données mortalité**
  - Collision avec un moyen de transport
- Fragmentation**
  - Autoroute
  - Départementale
  - Voie ferrée
- Enveloppe urbaine
- Obstacles cours d'eau

Sources des données : BD TOPO 2022 ; Corine Land Cover 2012 ; Réseau Odonat Grand Est 2024 ; Réseaux Odonat Grand Est 2024 ; Référentiel des Obstacles à l'écoulement 2014 ; Découpage administratif issu d'OpenStreetMap © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL. Fonds cartographiques : BD ORTHO HR actuelle de l'IGN

# Les réseaux écologiques

La trame verte et bleue se décompose en sous-trames (ou réseaux):

- La **sous-trame arborée** se compose des forêts, bois bosquets, haies et arbres isolés.
- La **sous-trame herbacée** se compose des prairies, pâtures, friches, bandes et chemins enherbés.
- La **sous-trame aquatique et humide** se compose des plans d'eau, étangs, mares, cours d'eau, fossés, zones humides et roselières.
- La **sous-trame agricole** se compose des cultures écologiques, agroforesterie, jachères et zones refuges.

## Les sous-trames

### La sous-trame arborée

La surface forestière représente environ 60% du territoire sur les pentes inférieures des contreforts de l'Ungersberg. Un nombre important de vergers traditionnels se situent sur le Silberberg avec quelques parcelles d'anciens vergers en friche colonisées par une végétation arbustive spontanée et de jeunes arbres qui forment des petits bosquets. Des linéaires de haies de part et d'autre des prairies constituent d'autres éléments paysagers. La ripisylve du Giessen est constituée de boisements humides type aulnaie-frênaie mélangés à du Robinier faux-acacia.



### La sous-trame herbacée

Les zones herbacées occupent environ un quart du territoire de Triembach-au-Val. La sous-trame herbacée se compose principalement de prairies s'étendant du village jusqu'aux surfaces forestières, variant en humidité selon leur proximité avec les ruisseaux. Jadis riches en biodiversité floristique, ces prairies ont tendance à être appauvries en raison de fauches précoces et répétées. Les vergers de la commune viennent également compléter la sous-trame herbacée. La prairie entre le Giessen et la zone artisanale serait particulièrement propice à l'accueil d'espèces de papillons menacés, étant donné qu'une population est déjà présente à proximité.



### La sous-trame aquatique et humide

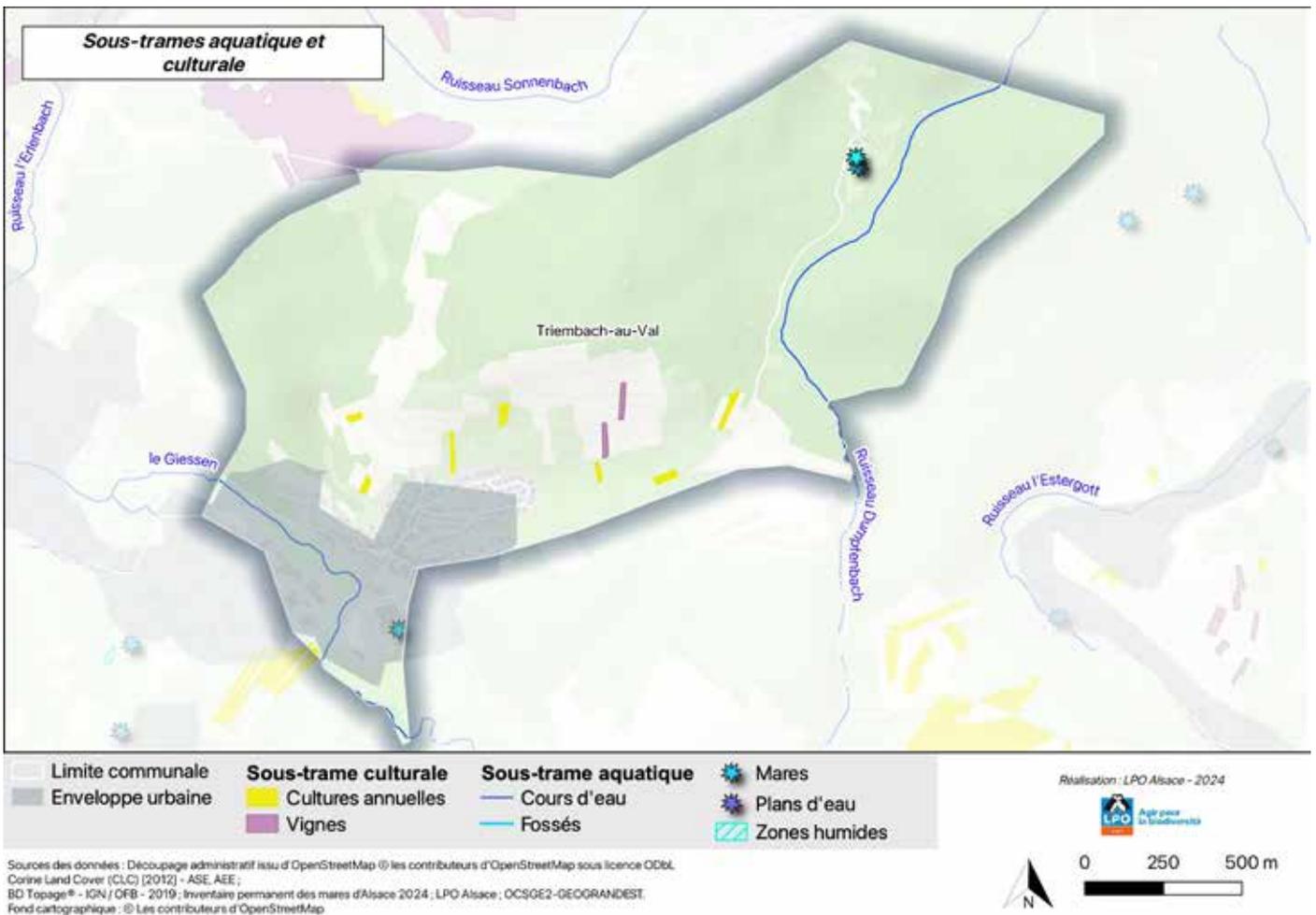
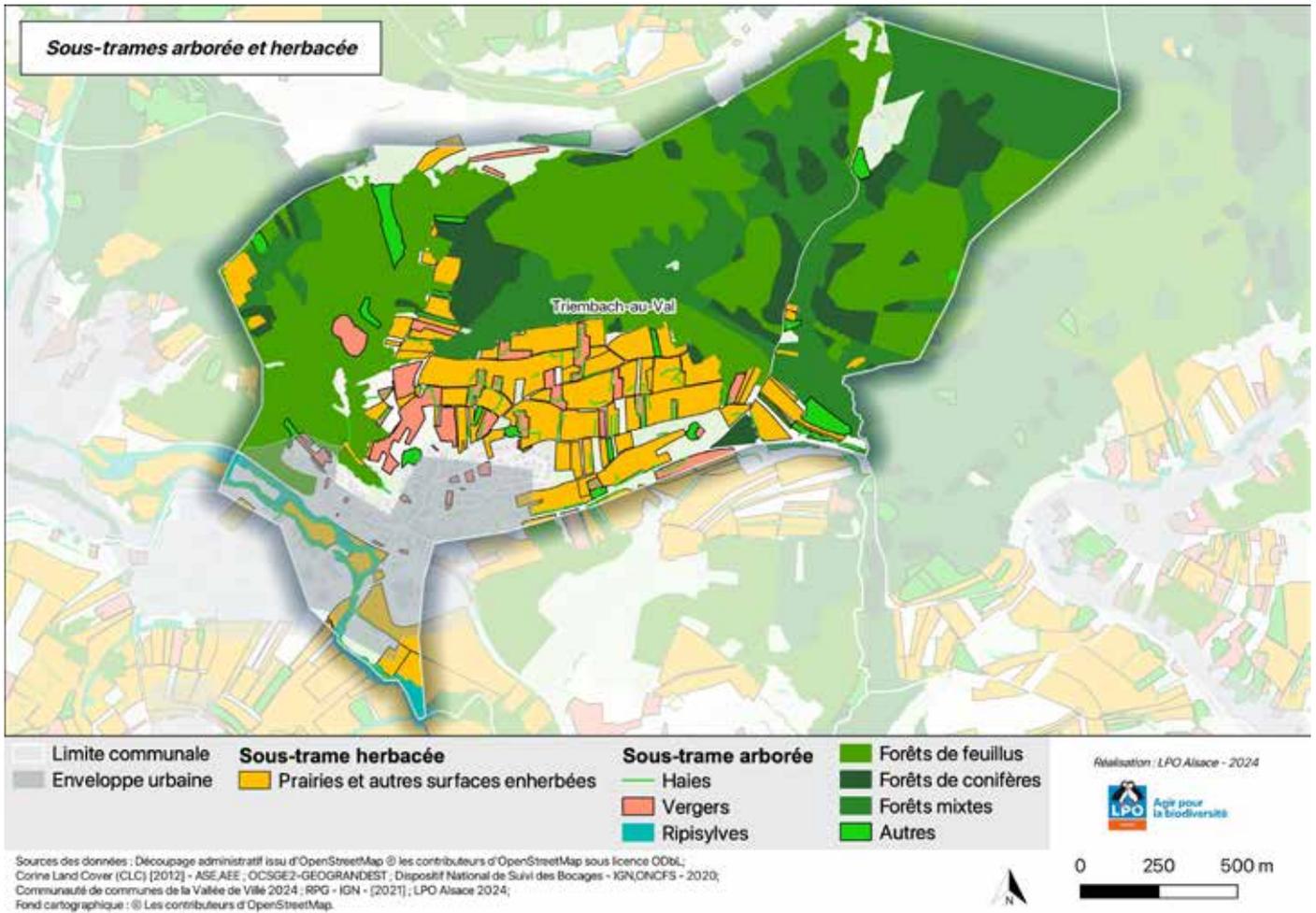
Les cours d'eau et leurs berges jouent un rôle crucial en tant que corridors écologiques, favorisant la biodiversité tant aquatique que semi-aquatique, ainsi que la faune terrestre, en leur offrant des habitats et des corridors de migration. Le Dompfenbach et ses affluents descendent du Baerenberg à travers la forêt à l'Est de la commune alimentant les prairies humides. Un autre ruisseau descend des hauteurs à l'Ouest de la commune par la forêt. Plus bas, le Giessen traverse la commune entre la zone artisanale et la D424. Les berges sont dominées par des espèces invasives comme la Renouée du Japon et la Balsamine de l'Himalaya.



### La sous-trame agricole

Historiquement, de nombreuses parcelles étaient consacrées aux céréales, aux pommes de terre et à d'autres cultures, comme en témoignent les cartes du XIXe siècle. Aujourd'hui, les vergers, prairies et pâtures ont remplacé les cultures.





# La biodiversité

## 1 ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

### Qu'est ce que la biodiversité ?

La biodiversité désigne la diversité des organismes vivants et leurs interactions et s'apprécie en considérant la diversité des espèces, celle des gènes au sein de chaque espèce, ainsi que l'organisation et la diversité des écosystèmes. La biodiversité ne concerne pas seulement les espèces ou les espaces rares et/ou menacés mais aussi celles et ceux considérés comme ordinaires ou communs.

### Catégorie Liste Rouge Alsace

Les espèces dites menacées sont inscrites sur la liste rouge des espèces menacées d'Alsace et/ou de France et/ou d'Europe mise en place par l'UICN\*. Elles sont catégorisées en trois niveaux : « en danger critique », « en danger » ou « vulnérable » selon leur état de conservation et la dynamique de leurs populations. D'autres sont qualifiées de « quasi-menacées » quand d'autres encore sont qualifiées de « disparues » sur un territoire ou mondialement. La même méthode de classification est appliquée au niveau régional, national et international.

### Statut de protection

Certaines espèces mentionnées dans les tableaux bénéficient d'un statut de protection conformément aux textes législatifs suivants :

- **Directive Oiseaux** : Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Les espèces mentionnées à l'Annexe 1 font l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat (Désignation de Zones de protection spéciales ZPS), afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.
- **Convention de Berne** : convention du 19/9/1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. Les espèces de l'Annexe 2 sont strictement protégées.

• **Convention de Bonn** : convention du 1/11/1983 relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

• **Législation française** : Arrêté ministériel du 29 octobre 2009. L'article 3 regroupe les espèces d'oiseaux strictement protégées et précise que les sites de reproduction et de repos de ces espèces sont également protégés.

### Indice de nidification pour les oiseaux

Pour les oiseaux, il est essentiel de distinguer les espèces nicheuses de celles de passage ou en hivernage. Les espèces nicheuses reflètent la qualité des milieux favorisant leur reproduction. Les oiseaux de passage ou en hivernage recherchent nourriture et repos, nécessitant des ressources adaptées. D'autres ne font que traverser sans s'arrêter.

Les indices de nidification permettent d'établir trois niveaux en fonction de l'observation : nidification possible, probable ou certaine. Sont considérées comme nicheuses, les espèces ayant un code de nidification probable ou certaine.

### Pression d'observation

Les tableaux suivants présentent qu'un échantillon de la faune et de la flore locale, en mettant en avant les espèces menacées de la liste rouge d'Alsace. Ces listes ne sont donc pas exhaustives concernant la biodiversité présente sur la commune. De plus, certains groupes n'ont pas été inventoriés car nécessitant des compétences (champignons, mousses, insectes etc.) ou des techniques spécialisées (chiroptères, poissons, etc.) pour leur inventaire.

\* *Union Internationale de la Protection de la Nature*

#### Bon à savoir

##### D'où viennent les données ?

La majorité des données présentées dans ce document provient du réseau de l'Office des Données Naturalistes du Grand-Est (ODONAT Grand-Est) réunissant, en Alsace, les observations des naturalistes salariés et bénévoles des associations suivantes : Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA) pour les mammifères ; Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace (LPO Alsace) pour les oiseaux ; Association BUFO pour les amphibiens et les reptiles ; Association IMAGO pour les insectes ; Société Botanique d'Alsace (SBA) pour la flore.

Ces données sont complétées par celles de la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar pour les mollusques et par celles du Conservatoire Botanique d'Alsace (CBA) pour la flore. Enfin, des inventaires complémentaires ont été effectués par la LPO Alsace pour différents groupes taxonomiques dans le cadre du projet.

##### Rappel sur la propriété des données du réseau ODONAT Grand Est :

Les informations, observations et, le cas échéant, les données mises en forme, transmises par ODONAT Grand Est au mandant sont la propriété des associations dont elles sont issues. Celles-ci consentent un droit d'usage au mandant dans le cadre exclusif de l'objet précisé à l'article 1 de la convention liant le mandant à ODONAT.

Les représentations de ces données, tableaux, graphiques, cartes, indicateurs, agrégations, dont ODONAT Grand Est en est l'auteur sont la propriété d'ODONAT Grand Est, qui consent un droit d'usage au mandant dans le cadre précisé ci-dessous.

L'usage des informations transmises par le réseau ODONAT Grand Est est autorisé pour la publication dans des rapports confidentiels, imprimés en nombre limité, et destinés au seul mandant et à son (ses) éventuel(s) commanditaire(s). Dans le cas d'une mise à disposition au public ou à un tiers de ces rapports, un rappel sur la propriété et le droit d'usage de ces informations, par exemple sous forme d'une copie du présent article de la convention, doit figurer nettement dans les rapports.

Toutes autres utilisations, la reproduction, la diffusion, la réutilisation des données pour un autre projet et la cession à des tiers sont interdites, sauf autorisation expresse.

Le mandant est tenu de citer de façon appropriée la source des données, c'est-à-dire : en faisant clairement figurer le nom des associations gestionnaires, en particulier lors de la citation des observations ; en faisant clairement figurer le nom Réseau ODONAT Grand Est en particulier lors de toute utilisation de données mises en forme. Enfin, le mandant transmettra à ODONAT Grand Est un exemplaire de la partie de son rapport incluant les données fournies par le réseau.

## 2 LA FAUNE

Au total, 841 espèces d'animaux ont été répertoriées sur la commune. Elles concernent 19 groupes taxonomiques : mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, araignées, gastéropodes ainsi que plusieurs groupes d'insectes (coléoptères, diptères, hyménoptères, cigales,

mantes, odonates, orthoptères, papillons de jour, papillons de nuit, mécoptères, punaises et cigales).

Parmi les oiseaux, 96 espèces ont été identifiées dont 32 sont inscrites sur la liste rouge des oiseaux nicheurs menacés d'Alsace.

### Oiseaux observés sur la commune et classés sur la liste rouge des oiseaux nicheurs

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Classification Liste rouge	Dernière observation	Indice le plus élevé de nidification
Balibuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Disparue	1991	
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	En danger critique d'extinction	2022	
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	En danger critique d'extinction	1992	
Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	En danger critique d'extinction	2024	Probable
Traquet motté	<i>Oenanthe oenanthe</i>	En danger critique d'extinction	2018	
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	En danger	2023	
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	En danger	2022	
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	Vulnérable	2009	
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Vulnérable	2023	
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Vulnérable	2023	Possible
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Vulnérable	2017	Possible
Bruant zizi	<i>Emberiza citrinus</i>	Vulnérable	2023	Possible
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	Vulnérable	2023	
Pipit farouche	<i>Anthus pratensis</i>	Vulnérable	2018	
Bondrée apivore	<i>Pemis apivorus</i>	Vulnérable	2021	Possible
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	Vulnérable	2018	Possible
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Vulnérable	2021	Certaine
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Vulnérable	2018	
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Vulnérable	2024	
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	Vulnérable	2023	Certaine
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Vulnérable	2022	
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Vulnérable	2023	Certaine
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Quasi-menacée	2021	
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	Quasi-menacée	2019	Possible
Bouveuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Quasi-menacée	2021	Possible
Choucas des tours	<i>Coloeus monedula</i>	Quasi-menacée	2014	
Fauvette babillarde	<i>Curruca curruca</i>	Quasi-menacée	2022	Possible
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Quasi-menacée	2018	Possible
Pouillot fifts	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Quasi-menacée	2022	Possible
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Quasi-menacée	2016	Possible
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Quasi-menacée	2023	Certaine
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Quasi-menacée	2019	Probable



Damier de la succise

Le Damier de la succise est un papillon remarquable des prairies humides, des tourbières mais aussi les pelouses sèches entourées d'une bordure boisée. La présence de Succise des prés est nécessaire au développement de sa chenille.

© Hubert Jaeger



Azuré de la sanguisorbe

L'Azuré de la sanguisorbe est étroitement lié à la Sanguisorbe officinale pour le développement de sa chenille, puis des fourmis qui le nourrissent dans la fourmière jusqu'à sa métamorphose. Toute modification de son habitat provoquant la disparition de la sanguisorbe entraîne sa disparition.

© Alexandre Gonçalves



Alouette lulu

L'Alouette lulu est un passereau de taille moyenne assez compact qui occupe les milieux ouverts ou semi-ouverts comme les pelouses naturelles, où elle a un accès facile au sol. Sur la commune les prairies maigres lui sont favorables.

© Sylvain Houpert

Parmi les autres espèces, 20 mammifères, 4 reptiles, 8 amphibiens, 11 orthoptères, 33 papillons de jour, 2 odonates, 19 araignées, 29 coléoptères, 8 espèces d'hyménoptère, 19 espèces d'araignées, 12 espèces de punaises, 19 espèces de diptères, 1 espèce de mécoptères, 3 es-

pèces de névroptères, 3 espèces de cigales et la mante religieuse ont été répertoriées sur la commune dont 8 inscrites sur la liste rouge des espèces menacées d'Alsace.

#### Inventaire des autres espèces observées sur la commune et classées sur la liste rouge

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Classification Liste rouge	Dernière observation
<b>Mammifères</b>			
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	Quasi-menacée	2019
<b>Papillons de jour</b>			
Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	En danger	2015
Azuré des paluds	<i>Phengaris nausithous</i>	Vulnérable	2021
Slène	<i>Brintesia circe</i>	Quasi-menacée	2019
Gazé	<i>Aporia crataegi</i>	Quasi-menacée	2019
Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i>	Quasi-menacée	2018
Zygène du trèfle	<i>Zygaena trifolii</i>	Quasi-menacée	2015
<b>Odonates</b>			
Cordulégastre bidenté	<i>Cordulegaster bidentata</i>	Vulnérable	2023

Ces dernières années, des inventaires spécifiques consacrés aux papillons de nuit ont été réalisés, révélant une biodiversité particulièrement riche et unique pour une commune de la Vallée de Villé avec 554 espèces recensées.

Le territoire de Triembach-au-Val accueille une faune variée, caractéristique des milieux ouverts et semi-ouverts. On y trouve des oiseaux comme l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur et la Linotte mélodieuse, ainsi que des papillons tels que le Cuivré fuligineux et le Slène, qui prospèrent dans cette mosaïque paysagère remarquable du Silberberg.

La forêt de feuillus, relativement claire et sèche, constitue également un habitat favorable à une riche diversité faunistique. Outre les mammifères typiques, elle abrite des orthoptères comme le Grillon des bois et le Méconème tambourinaire.

À l'Est du Silberberg, dans les prairies humides, on observe une population significative du Damier de la succise. En revanche, les populations d'Azurés ont été durement affectées par l'urbanisation autour du Giessen, notamment autour de la zone artisanale.

# 3 LA FLORE

Au total, 138 espèces de plantes ont été répertoriées sur la commune avec 3 groupes taxonomiques : plantes à fleurs, fougères et bryo-

phytes, dont 7 plantes à fleurs inscrites sur la liste rouge des espèces menacées d'Alsace.

## Inventaire de la flore classée sur la liste rouge

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Classification Liste rouge	Dernière observation
Gentianelle ciliée	<i>Gentianopsis ciliata</i>	En danger	1989
Gagée des prés	<i>Gagea pratensis</i>	En danger	2024
Oenanthe à feuilles de peucedan	<i>Oenanthe peucedanifolia</i>	En danger	2021
Globulaire ponctuée	<i>Globularia bisnagarica</i>	En danger	1989
Scorsonère humble	<i>Scorzonera humilis</i>	Vulnérable	2012
Gagée jaune	<i>Gagea lutea</i>	Quasi-menacée	2023
Galéopsis des moissons	<i>Galeopsis segetum</i>	Quasi-menacée	2001
Alysson faux alysson	<i>Alyssum alyssoides</i>	Quasi-menacée	1994

La flore de Triembach-au-Val présente une belle diversité, favorisée par une gestion extensive des prairies sur le Silberberg. On y trouve notamment la Sangisorbe officinale, l'Oenanthe à feuilles de peucedan, l'Orchis morio ou l'Orchis de mai. Sur les prairies sèches on peut observer la Gentianelle ciliée, la Globulaire ponctuée, la Scorsonère des prés et la Gagée des prés.

lement canalisées artificiellement et par la mise en place d'une fauche différenciée des talus et des ourlets le long des chemins.

Cette richesse floristique est étroitement liée aux pratiques agricoles sur le territoire, notamment en ce qui concerne l'utilisation limitée de fertilisants. Cependant, des améliorations restent possibles, notamment par une gestion plus naturelle des eaux pluviales qui sont actuel-



Gagée des prés

La gagée des prés est caractérisée par ses petites fleurs étoilées d'un jaune vif, qui apparaissent au début du printemps. Elle pousse principalement dans les prairies, les pelouses sèches et les zones herbeuses bien ensoleillées.

© Eric Brunissen



Oenanthe à feuille de peucedan

L'Oenanthe à feuilles de peucedan est une plante herbacée d'une hauteur de 40 à 80 cm avec des fleurs blanches en forme d'ombelles. Elle se trouve sur les prairies humides le long des cours d'eau.

© Eric Brunissen

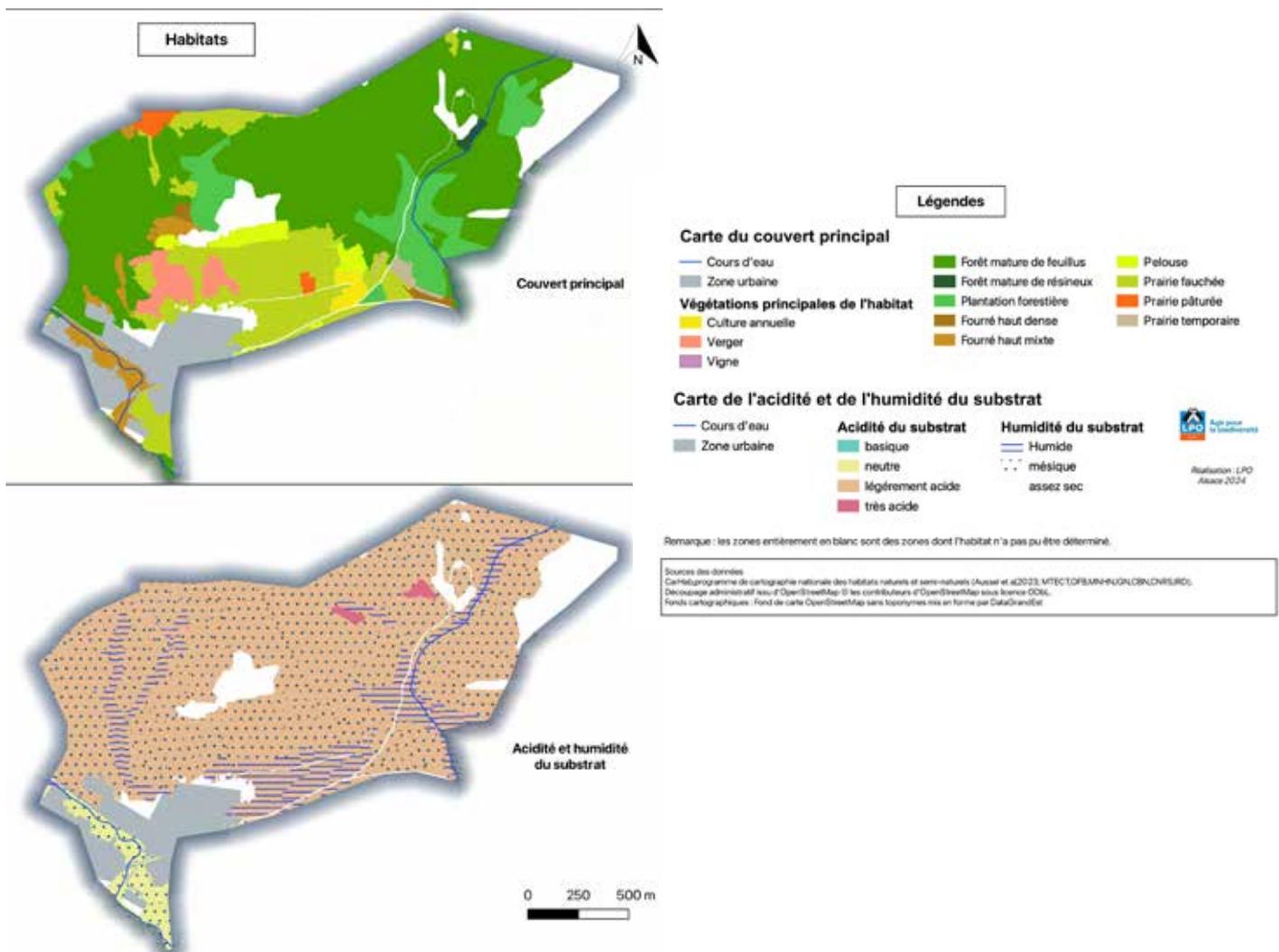


Scorsonère des prés

La Scorsonère des prés est une espèce de plante à fleurs jaunes d'une hauteur de 10 à 40 cm. Elle pousse dans des prairies humides, pauvres en nutriments.

© Eric Brunissen

# 4 LES HABITATS



Les habitats de la commune de Triembach-au-Val sont de l'étage collinéen en situation subocéanique sous ombroclimat subhumide.

Les sols sont très majoritairement légèrement acides et mésiques, humides le long des cours d'eau. Quelques zones au niveau du Schlapperrain sont très acides et sèches, alors que la vallée du Giessen est neutre et mésique.

Le couvert est en majorité une forêt mature de feuillus sur toute la partie Nord du ban, le reste étant occupé par des habitats prairiaux, des vergers, quelques cultures annuelles et des fourrés hauts et denses en ripisylve du Giessen.



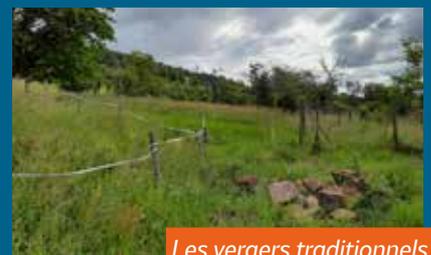
Les zones en friche

En laissant ces espaces se développer naturellement, les zones en friche fournissent des abris et des ressources alimentaires pour de nombreuses espèces animales, y compris des oiseaux, des insectes et des petits mammifères.



Les espaces ouverts

Le pâturage non homogène des prairies par les animaux favorise la biodiversité. Ces espaces ouverts ou semi-ouverts offrent des refuges pour de nombreuses espèces. Un tas de bois offre un refuge aux insectes, amphibiens, reptiles et petits mammifères, leur procurant abri et protection contre les prédateurs.



Les vergers traditionnels

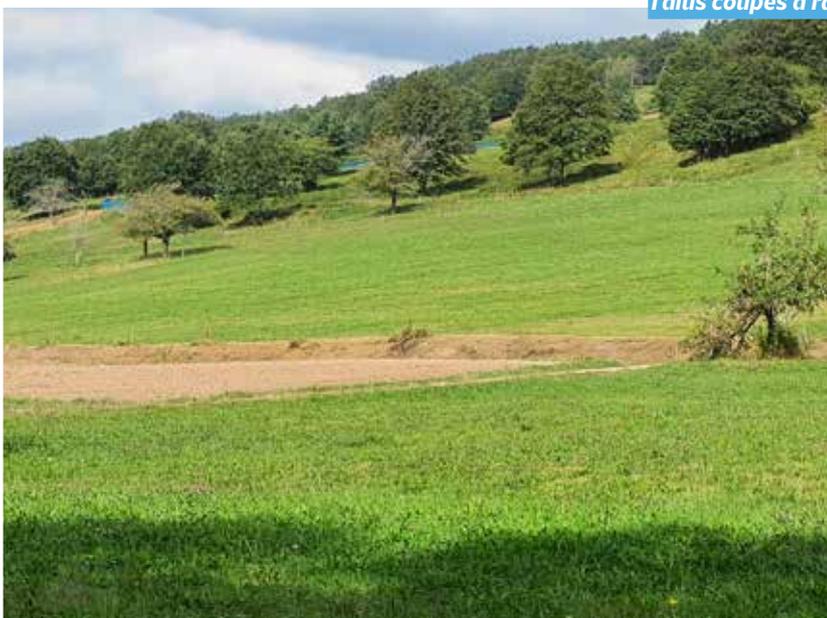
Un verger traditionnel associé à un pierrier offre un véritable refuge pour la petite faune. Les arbres fruitiers de hautes tiges sont essentiels à de nombreuses espèces. Le pierrier sert d'abri aux reptiles, amphibiens et petits mammifères, leur offrant des cachettes contre les prédateurs et des lieux pour hiberner.

## 2 A EVITER

Canalisation des eaux de pluie



Talus coupés à ras



Tassement du sol d'une prairie à côté du Giessen



# Déclinaisons locales et perspectives

## Découpage du territoire

Afin de mieux comprendre les enjeux présents sur la commune, ils seront présentés selon les 3 entités paysagères identifiées sur la commune :

1. La forêt
2. Les zones aquatiques et humides et les milieux prairiaux
3. La zone urbanisée

Ces entités ont été définies selon les habitats présents et le contexte paysager afin de faciliter la lecture du territoire mais ne sont pas de véritables entités biogéographiques à proprement parler.

## Les perspectives

### Les fiches propositions

Afin d'améliorer la qualité de la Trame Verte et Bleue à l'échelle de la commune, des propositions de gestion et d'améliorations favorables à la biodiversité sont réalisées au regard du contexte et des enjeux identifiés sur les différents secteurs.

### Les fiches actions

Lorsqu'un projet est identifié, une fiche action est proposée, contenant les différents éléments liés à la réalisation de ce projet. Plusieurs options peuvent être proposées et ces fiches sont amenées à évoluer pour s'ajuster aux contraintes et aux attentes suite aux échanges avec les différents acteurs.

**Les 4 fiches actions sont classées par ordre de priorité** en fonction de l'importance du secteur pour la biodiversité sur la commune.

Les critères permettant d'identifier ces propositions et actions se fondent exclusivement sur le potentiel écologique des sites, sans tenir compte de la propriété foncière des parcelles.

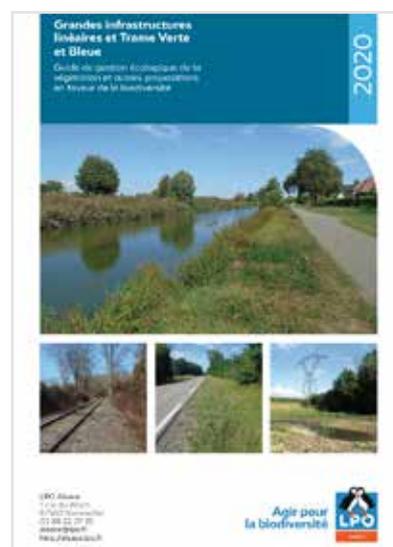
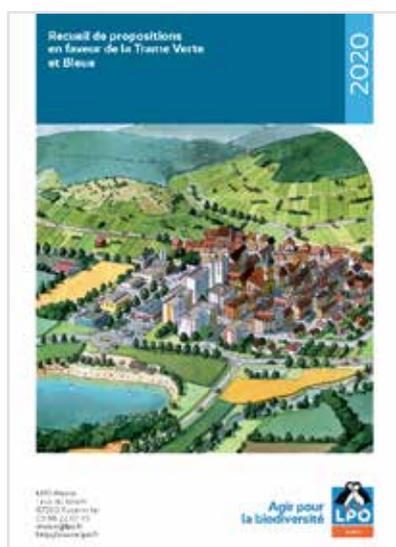
## En complément

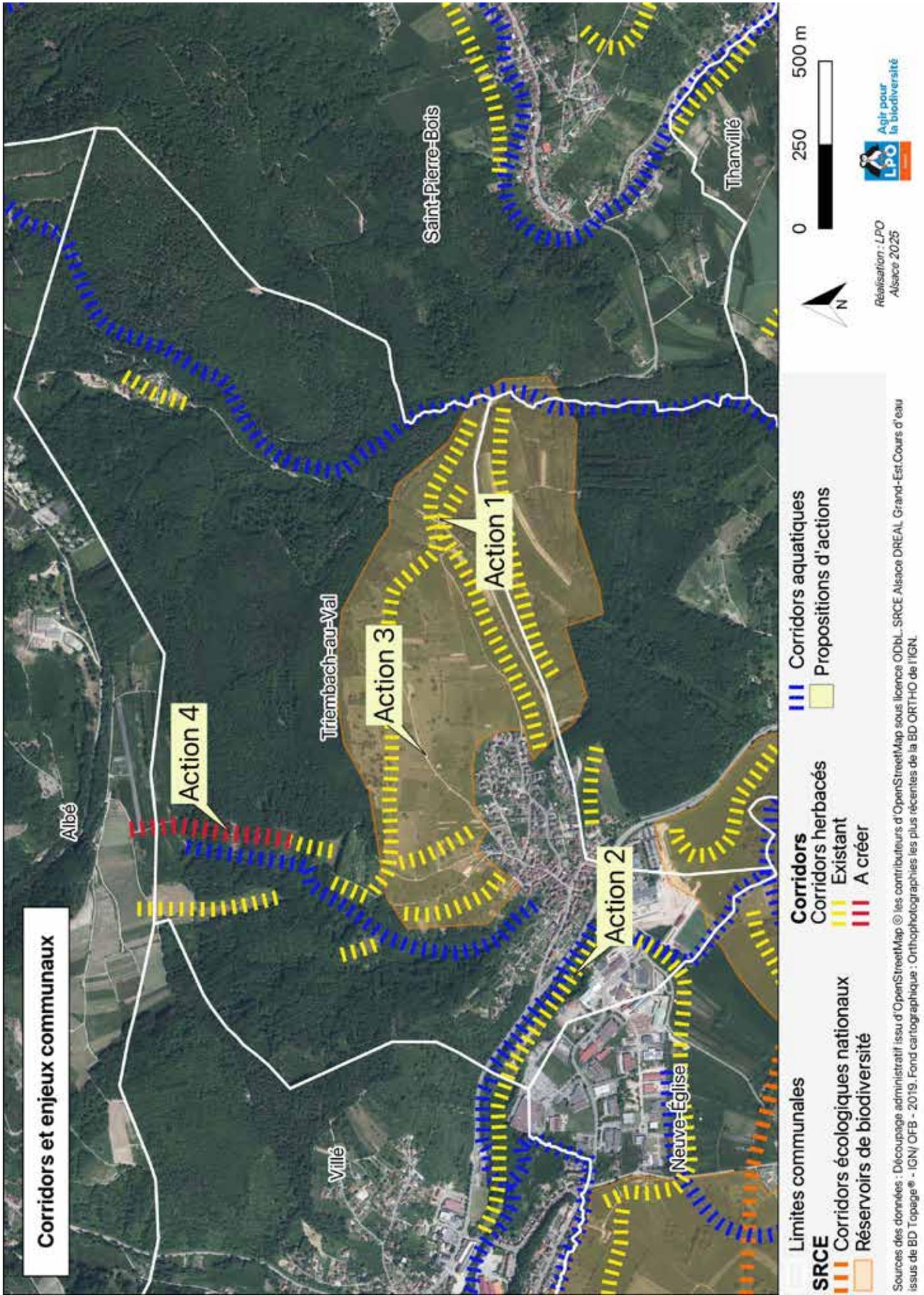
Les propositions faites dans les pages suivantes font référence aux documents généraux dans lesquels de nombreuses explications ainsi que des exemples sont fournis. Ces documents sont gratuits et téléchargeables aux liens suivants :

- BRUNISSEN E., 2020. Recueil de propositions en faveur de la Trame Verte et Bleue, AERM - DREAL Grand Est - LPO Alsace, 160p. [TVB Propositions générales 2020.pdf](#)
- BRUNISSEN E., 2019. Guide technique de gestion écologique des corridors écologiques et autres éléments de la Trame Verte et Bleue, AERM - DREAL Grand Est - Région Grand-Est - LPO Alsace : 64 p. [TVB Guide technique de gestion 2019.pdf](#)
- BRUNISSEN E., 2020. Grandes infrastructures linéaires et Trame Verte et Bleue. Guide de gestion écologique de la végétation et autres propositions en faveur de la biodiversité, AERM - DREAL Grand Est - LPO Alsace : 125 p. [TVB et Grandes infrastructures linéaires 2020.pdf](#)

Les mesures en faveur de la TVB peuvent également être complétées par des actions plus ciblées, par exemple :

- Action « Nature en ville » avec les citoyens ;
- Action « Biodiversité dans les champs » avec les agriculteurs ;
- Action « Renaturation des cours d'eau » avec les acteurs concernés par la GEMAPI





**Corridors et enjeux communaux**

**SRCE**

- Limites communales
- Corridors écologiques nationaux
- Réservoirs de biodiversité

**Corridors**

- Corridors herbaric
- Corridors aquatiques

**Propositions d'actions**

- Existant
- A créer

Sources des données : Découpage administratif issu d'OpenStreetMap © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL, SRCE Alsace DREAL, Grand-Est, Cours d'eau issus de BD Topage® - IGN/ OFB - 2019. Fond cartographique : Orthophotographies les plus récentes de la BD ORTHO de l'IGN.

Réalisation : LPO Alsace 2025

Aspirer pour la biodiversité LPO

# 1 LA FORÊT

## L'état actuel

La forêt communale de Triembach-au-Val s'étend sur environ 110 ha et se situe principalement à l'étage collinéen, entre 318 et 520 mètres d'altitude. Elle se distingue par des expositions multiples Est, Ouest et Sud, plutôt chaudes. Selon les photographies aériennes des années 1950, la forêt a considérablement progressé depuis cette époque. Il s'agit d'une forêt jeune dépourvue de zone de vieillissement, sauf un îlot de sénescence sur la parcelle 21 qui est difficilement exploitable. Le maintien de gros arbres avec un diamètre supérieur à 35 cm, d'arbres morts et à cavité est essentiel.

## Les enjeux

### La Faune

La faune de la forêt est relativement commune. Elle comprend des mammifères tels que le Sanglier et le Chevreuil européen, qui évoluent dans ce milieu forestier, à la densité variable. D'autres espèces, comme l'Écureuil roux, le Renard roux et le Blaireau européen, y sont également présentes. Parmi les oiseaux, des espèces emblématiques comme le Tarin des aulnes ou le Pic cendré sont présents. Ce dernier, habitant des forêts de feuillus, est devenu rare et a été observé pour la dernière fois en 2018. La préservation des vieux arbres et des arbres à cavités est essentielle pour maintenir son habitat.

Dans la litière de feuilles des clairières ombragées, on peut également rencontrer le Grillon des bois et le Méconème tambourinaire, deux orthoptères typiques des milieux forestiers.

### La Flore

La forêt est dominée par le Chêne sessile, accompagné de Douglas, de Pin sylvestre et de Hêtre en futaie régulière. Le Sapin pectiné et l'Épicéa y sont moins présents, ce dernier ayant été fortement impacté par les attaques de scolytes. Les feuillus y sont bien représentés, favorisant la biodiversité. Le

sous-étage forestier, constitué d'espèces arborescentes et arbustives, témoigne également d'une belle diversité. En lisière de forêt et dans les clairières, on peut observer des espèces remarquables telles que la Gagée jaune et l'Orchis bouffon. Par ailleurs, l'Aigremoine eupatoire y a été recensée pour la dernière fois en 2002.

### Les habitats et corridors locaux

La forêt de Triembach-au-Val offre une grande diversité d'habitats, grâce notamment à la régénération naturelle du chêne en association avec divers feuillus. Il est essentiel de renforcer certaines pratiques telles que le maintien des arbres morts ou à cavités, la diversité des espèces, ainsi que la préservation des lisières forestières diversifiées. Ces dernières années, la forêt s'est considérablement étendue. L'ouverture d'une partie de la forêt entre les prairies situées sur les hauteurs du territoire d'Albé et celles de Triembach-au-Val constituerait un réel atout pour faciliter les déplacements de la petite faune prairiale. De plus, une autre ouverture visant à connecter la prairie proche du ruisseau qui se trouve à l'Ouest de la commune, serait également bénéfique.

## Conclusion

La forêt de Triembach-au-Val offre déjà une grande diversité d'habitats qu'il est essentiel de préserver, notamment par le maintien des arbres morts ou à cavités, ainsi que par la diversité des espèces présentes. En procédant à l'ouverture de certains secteurs, il serait possible de créer des corridors reliant les différentes prairies, renforçant ainsi la mosaïque paysagère et favorisant encore davantage la biodiversité.

<b>Points forts à conserver</b>	<b>Perspectives</b>
Forêt de feuillus diversifié	Préserver
<b>Points faibles à améliorer</b>	<b>Perspectives</b>
Forêt jeune dans l'ensemble	Conserver des îlots de sénescence et des parcelles de libre évolution
La forêt fragmente les prairies sur les hauteurs du Silberberg et à la limite avec Albé	Réouverture d'un corridor prairial dans deux zones boisées ⇒ Fiche action 4

## LES ZONES AQUATIQUES ET HUMIDES ET LES MILIEUX PRAIRIAUX

### L'état actuel

Le Dompfenbach et ses affluents prennent leur source sur le Baerenberg, traversant la forêt à l'Est de la commune. Un autre ruisseau descend des hauteurs à l'Ouest en traversant la forêt. Les prairies plus sèches occupent les hauteurs, tandis que des prairies plus humides se trouvent à l'Est, près du Dompfenbach et le long de la route D203. Plus bas, le Giessen traverse la commune entre la zone artisanale et la D424, bordé par une étroite bande herbacée. Avec une gestion adaptée, la prairie derrière le terrain de foot pourrait être favorable aux papillons. Des mares et des bassins de rétention d'eau sont présents dans la zone artisanale, ainsi qu'au Sauloch.

### Les enjeux

#### La faune

Les prairies humides représentent des habitats essentiels pour plusieurs espèces remarquables et menacées de papillons, notamment l'Azuré des paluds, l'Azuré de la sanguisorbe et le Damier de la succise, toutes bénéficiant d'un Plan National d'Action en faveur de leur conservation. Une population significative de Damier de la succise est présente sur les prairies humides situées à l'Est du village, tandis que l'Azuré des paluds a été répertorié dans les prairies proches de la D203 et à proximité du terrain de football. La gestion extensive de ces prairies est cruciale, tout comme leur connexion pour garantir des corridors écologiques favorables à ces espèces. Des observations complémentaires indiquent également la présence du Cuivré fuligineux, du Silène et du Lièvre d'Europe dans les prairies en lisière de forêt à l'Est du territoire.

Les mares et autres zones humides abritent des amphibiens tels que la Grenouille rousse et le Crapaud commun. Toutefois, certaines espèces comme le Triton alpestre, le Triton palmé et la Decticelle bariolée n'ont pas été observées depuis plusieurs années. En revanche, une libellule rare, le Cordulégastre bidenté, a été recensée en 2023.

Côté avifaune, des espèces comme la Pie-grièche écorcheur, la Linotte mélodieuse et le Tarier pâtre sont présentes, toutes affectionnant les milieux ouverts ou semi-ouverts avec une végétation diversifiée. En revanche, le Roitelet huppé, autrefois présent, n'a plus été signalé sur la commune depuis 2014.

#### La flore

La diversité herbacée des prairies dépend largement des pratiques de gestion, notamment de la date de la fauche. Plus celle-ci est tardive, plus les plantes ont de chance d'atteindre la maturité, de produire des graines et de se reproduire. Parmi les espèces présentes sur les prairies humides figurent la Sanguisorbe officinale, l'Oenanthe à feuilles de peucedan, l'Orchis morio ou l'Orchis de mai. Sur les prairies sèches on a pu observer la Gentianelle ciliée, la Globulaire ponctuée et la Scorsonère des prés. La Gagée des prés se situe sur une zone identifiée et protégée sur les hauteurs à côté d'un chemin. Dans les zones humides, on peut observer une flore caractéristique, avec des espèces telles que la Reine-des-prés, le Populage des marais et le Myosotis des marais.

La ripisylve du Giessen forme un corridor arboré dans le paysage qui est dominé par des espèces invasives comme la Renouée du Japon, la Balsamine de l'Himalaya et le Robinier faux-acacia.

#### Les habitats et corridors locaux

La mosaïque paysagère du Silberberg, composée de prairies plus ou moins humides, constitue l'habitat naturel le plus riche de la commune. Cependant, la canalisation des eaux pluviales avec des éléments en plastique nuit à la biodiversité. Une restauration du fossé, accompagnée de la création d'une zone humide temporaire en période de pluies abondantes, offrirait un habitat supplémentaire.

En outre, les prairies entourant la zone artisanale sont particulièrement favorables aux papillons menacés. Il est impératif de préserver ces espaces avec une gestion extensive et de les connecter les prairies entre elles.

### Conclusion

Le territoire de Triembach-au-Val offre une mosaïque paysagère remarquable et abrite une biodiversité d'une grande richesse.

La préservation des prairies sur le Silberberg, ainsi que la restauration de prairies résiduelles autour de la zone artisanale sont indispensables pour protéger ce patrimoine naturel.

## 2

LES ZONES AQUATIQUES ET HUMIDES  
ET LES MILIEUX PRAIRIAUX

Points forts à conserver	Perspectives
Les prairies humides à l'Est du village avec une station de Gagées des prés	Préserver les prairies humides et la Gagée des prés ⇒ Fiche action 1
La mosaïque paysagère avec des murets en pierres sèches sur le Silberberg	Préserver avec une gestion extensive (fauche tardive, zones refuges, peu ou pas d'amendements)
Le ruisseau du Dompfenbach à l'Est de la commune avec ses affluents	Préserver
Les mares au Sauloch	Préserver et renforcer avec l'aménagement des berges en pentes douces
Points faibles à améliorer	Perspectives
La canalisation de l'eau de pluie sur le Silberberg	Restaurer un fossé et créer une zone humide ⇒ Fiche action 3
Les reliquats de prairies au Nord de la zone artisanale entre l'ancien bras du Giessen et le Giessen	Renforcer les prairies autour de la zone artisanale ⇒ Fiche action 2
La coupe à ras des talus	Gestion extensive avec fauche tardive et zones de refuges
Un obstacle à l'écoulement sur le Giessen	Effacement
Des espèces invasives le long du Giessen	Limiter l'expansion de la Renoué du Japon avec une coupe répétée

## 3 LA ZONE URBANISÉE

### L'état actuel

Au cours des dernières décennies, le village s'est progressivement étendu le long des axes de circulation, avec des lotissements composés de maisons individuelles entourées de jardins.

La présence de jardins entourant les habitations complète la trame verte. Ces espaces sont également de potentiels sites accueillants pour la faune sauvage à condition que les espaces verts soient entretenus de manière écologique. La zone d'activité à côté du Giessen a été construite sur d'anciennes prairies humides et comporte également quelques espaces verts, qui peuvent constituer des corridors en pas japonais, à condition d'être gérés extensivement.

### Les enjeux

#### La faune

Plusieurs espèces se retrouvent dans la zone urbanisée, que ce soit dans les jardins, les vergers ou sur le bâti pour certaines espèces spécialistes. Parmi elles, des oiseaux comme le Faucon crécerelle, la Fauvette à tête noire ou le Rougequeue noir nichent au cœur du village. Les vergers constituent des habitats favorables pour le Pic vert, ou le Torcol fourmilier, autrefois commun mais devenu rare aujourd'hui. Les espèces comme le Lézard des murailles ou l'Orvet fragile, ainsi que les papillons comme le Tabac d'Espagne et le Vulcain profitent des jardins et des murets et tas de pierres qui forment des micro-habitats pour se nourrir et s'abriter.

#### La flore

La flore autochtone spontanée coexiste avec des espèces exotiques, que l'on retrouve principalement dans les jardins intra-muros. Les espèces sauvages observées sont relativement communes et colonisent les sols pauvres en périphérie des routes. Parmi elles, on trouve le Millepertuis perforé, la Fétuque rouge et l'Achillée millefeuille. Par ailleurs, des plantes ligneuses telles que le Noisetier commun, l'Aubépine et le Sureau noir sont présentes çà et là. On y rencontre également une espèce invasive : le Solidage du Canada.

#### Les habitats et corridors locaux

Les habitats naturels ou semi-naturels présents dans la zone urbanisée se retrouvent dans les jardins avec différents types de pelouses allant du gazon régulièrement tondu composé presque exclusivement de poacées, à des gestions différenciées comportant des fleurs fauchées tardivement. Des arbres de hauts jets, fruitiers ou non, exotiques ou locaux, ainsi que la mosaïque de pré-vergers et haies autour du village offrent une variété d'habitats favorables à la faune. La gestion écologique des espaces verts au village et autour de la zone artisanale côté Giessen revêt une importance particulière, compte tenu de sa proximité avec les prairies humides et de la présence de populations d'Azurés.

La zone urbanisée demeure très dangereuse pour la faune avec les risques liés aux collisions routières ou aux chocs contre des surfaces vitrées. L'impact des animaux de compagnie, notamment les chats, sur la faune est également important. Enfin, la continuité écologique concernant la vie du sol (bactéries, champignons, collemboles, vers de terre...) est totalement impossible sur les sols couverts et imperméables (béton, bitume...).

### Conclusion

De nombreux aménagements sont possibles dans la zone urbanisée afin de favoriser l'accueil de la faune et de la flore et de diminuer les risques anthropiques. C'est avant tout une prise en compte des enjeux de papillons autour de la zone artisanale qui doit s'accompagner d'une gestion extensive de cette zone. Une opportunité de dialogue s'ouvre également afin d'intégrer l'enjeu sociétal de cohabitation entre l'humain et la faune sauvage.

### 3 LA ZONE URBANISÉE

Points forts à conserver	Perspectives
La végétation arborée et arbustive des espaces verts	Protéger et renforcer ces habitats par la plantation d'espèces locales
La mosaïque de pré-vergers, haies et prairies autour du village	Conserver les vergers existants avec les arbres morts Favoriser le renouvellement avec la plantation de fruitiers haute-tige
Les dents creuses urbaines	A préserver dans le PLU
Les jardins de particuliers	Favoriser la gestion écologique (ex : créer un Refuge LPO)
Les espèces patrimoniales de faune (Hirondelles, Pipistrelles...)	Protéger et favoriser
Points faibles à améliorer	Perspectives
Les espaces verts de la zone artisanale (enjeu papillon)	Gestion extensive (fauche tardive avec zones de refuges)
La fragmentation du territoire par la D424	L'installation de réflecteurs anticollision
L'éclairage artificiel	Réduire la pollution lumineuse la nuit
La gestion de la végétation herbacée des espaces verts et des talus	Réaliser un plan de gestion différenciée des espaces verts avec fauche tardive
L'artificialisation et l'imperméabilisation des sols	Stopper l'artificialisation et désimperméabiliser les sols

Diagnostic Trame Verte et Bleue, Vallée de Villé, Commune de Triembach-au-Val, LPO Alsace 2025.



Agir pour  
la biodiversité

Partenaires financiers



Sources / Informations

**Rédaction**

Uli CERONE, Arthur KELLER

LPO Alsace - 1 rue du Wisch 67560 Rosenwiller - 03 88 22 07 35 - [alsace@lpo.fr](mailto:alsace@lpo.fr) - <http://alsace.lpo.fr>

**Mise en page**

Cathy ZELL

**Cartographie et relectures**

Chloé GOHN, Valérie-Anne CLEMENT-DEMANGE, Cyril GROOS

**Illustrations**

Claude DELAMARE

**Crédits photographiques**

Les photos utilisées pour illustrer ce rapport ont été prises par les rédacteurs. Seules celles provenant d'autres auteurs ont été créditées individuellement.

**Bibliographie**

UICN France, MNHN, LPO, SEOF&ONCFS (2016) : La Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre Oiseaux de France métropolitaine, Paris, France